

Nouvelle politique – Retrait de joueur/joueuse après le tirage



Lors de sa dernière réunion, le comité exécutif de Tennis Québec a entériné une nouvelle politique relative au retrait d'un ou d'une athlète après que le tirage ait été officialisé. Cette politique suit les pratiques déjà adoptées par Tennis Canada et la Fédération Internationale de Tennis. En cas de retrait d'un joueur ou joueuse dans tous les tournois sanctionnés autres que les étapes de sélection ou les championnats québécois, le premier ou la première joueuse sur la liste de réserve se verra allouer la place laissée vacante. Aucune autre modification ne sera apportée et ce, indépendamment du fait qu'il s'agisse ou non du retrait d'une tête de série.

Lors des étapes de sélection et des championnats québécois, les modifications habituelles continueront d'être apportées avec le souci de minimiser les changements dans le tableau. Les changements seront fait en fonction des règles et normes de modifications tardives de tirages reconnues, en particulier en ce qui a trait aux positions des têtes de série, et en tenant compte du fait que les tableaux ont déjà été diffusés au moment du retrait.